



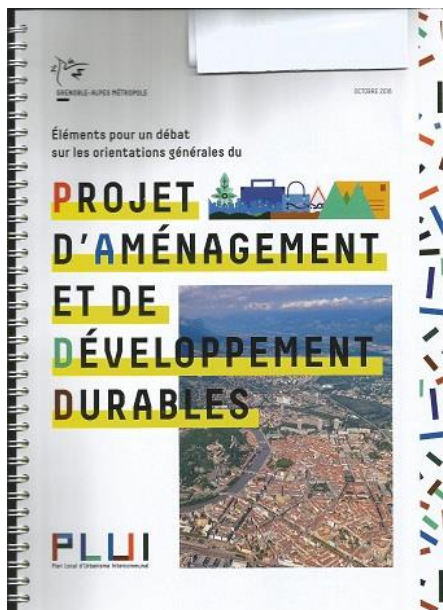
Lettre d'information AIMEylan n°26 – Février 2017

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan

Cette lettre des élus d'AIMEylan rend compte des conseils municipaux du 14 novembre et 12 décembre 2016.

Compte-rendu du conseil municipal du 14 novembre

Ce conseil était dédié au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce document définit les orientations du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui remplacera les PLU des 49 communes de l'agglomération.



La première intervention fut celle de M. Collet, représentant du « collectif Buclos », exprimant l'inquiétude des habitants au regard de tous les projets en cours sur Meylan, particulièrement dans ce secteur avec PLM, les Buclos, la faculté de pharmacie...

Marie-Odile Novelli et Antoine Jammes sont intervenus sur ce dossier qui définira les règles d'urbanisme pour notre Métropole. Une intervention en 4 parties résumée ci-dessous (texte intégral disponible sur notre site web).

1/ bilan du PLU de 2012

Nous avons rappelé que l'urbanisme anarchique que nous déplorons est la conséquence du PLU voté par les élus de l'équipe Tardy/Peyrin en 2012 et non la conséquence de la loi ALUR, excuse servie par M. Peyrin dans chacune de ses interventions sur ce sujet. Nous avons fait un point sur les principaux quartiers ayant fait l'objet d'opérations ces dernières années : Inovallée, Haut-Meylan, Charlaix, avenue de Verdun, avenue du Granier et rappelé l'erreur de la majorité actuelle d'avoir refusé de préempter le terrain de PLM.

2/ Les idées forces du PADD et les impacts sur Meylan.

Nous avons présenté notre analyse de l'ensemble de ce document de 86 pages en mettant en évidence les nombreux points positifs et les quelques points d'attention sur lesquels nous devons être vigilants lors de la rédaction du règlement du PLUi.

3/ La concertation

Une nouvelle fois, nous avons dénoncé le défaut d'organisation de la concertation autour de ce PADD élaboré avec les représentants de la commune à la Métro. L'exécutif de notre commune a attendu la commission du lundi précédent le conseil, pour faire intervenir un représentant de la Métro pour nous présenter ce document. Aucune réunion de travail au sein de la commission municipale d'élus qui traite les dossiers d'urbanisme... Certaines des remarques formulées lors du conseil, après une analyse faite en moins d'une semaine, auraient pu être intégrées au PADD si cette commission s'était réunie.

Nous avons exprimé le souhait d'avoir une visibilité sur le déroulement de la suite de l'élaboration du PLUi et sur les plages prévues pour la concertation. M. Peyrin et Mme Allemand devaient intervenir au conseil métropolitain du 16 décembre sur ce sujet. Leur silence au cours de ce conseil métropolitain fut assourdissant...

4/ En conclusion de notre intervention, nous avons regroupé nos propositions d'amendement du PADD. Il nous a été répondu lors du conseil municipal que l'ensemble des remarques exprimées par les conseils municipaux seraient prises en compte par l'équipe de la Métro en charge de rédiger le PLUi. Information confirmée lors du conseil métropolitain du 16 décembre.

Le Conseil a pris acte de ce document. Près de deux mois après cet avis, la commission urbanisme n'a toujours pas été réunie alors que la commune doit rendre son avis sur le « livret communal », premier document précisant les orientations du PLUi par commune.

Compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre



Grosse mobilisation des habitants du quartier

Grand Pré au sujet des jardins familiaux et du terrain de sport, déclenchée par le projet de vente du tènement par l'université. La Métro est en accord avec la commune pour garder les deux zones N (Naturelle) et Nj (jardins), mais le préfet souhaiterait que tout le tènement passe en zone U (Urbanisable).

Rappelons ici que ces zones ont été classées N (pour naturel) dans le PLU 2012 à la demande des élus d'opposition.

Les habitants arboraient soit des papiers « non à la vente », soit l'affiche ci-jointe.

Le maire a donc proposé un vœu, remis aux élus en début d'après-midi ce lundi, hors délai selon le règlement intérieur.

Après une interruption de séance, un amendement du groupe AIMEylan est accepté mentionnant la possibilité d'achat du tènement par l'EPFL dans le cadre du droit de préemption de la Métropole. Cette possibilité permettrait à la collectivité de définir avec les habitants l'usage de ce terrain avant de revendre les seules parties constructibles aux promoteurs.

Concertation

Comme lors des précédents Conseils, les élus en charge des différentes concertations ont fait le point sur celles-ci :

- Les Ayguinards : zone de la piscine. Les choses avancent avec des plantations prévues à l'automne 2017 et une mise en service été 2018.
- PLM : on attend le résultat d'études pour janvier
- Projet de ville axe 2 : 6 mois de travail avec un urbaniste avec en particulier la Carronnerie soumise au yo-yo des décisions de l'Etat en matière d'inondation.

Accueil des réfugiés

Une délibération (à consulter sur notre site web aimeylan.fr) a été proposée par notre groupe. Malgré l'urgence de la situation, comme le délai de 1 mois n'avait pas été respecté, la délibération a été refusée par le Maire ! Christel Refour a pu cependant lancer le débat, s'étonnant qu'il ne se passe rien à Meylan, ou si peu..., alors que nos voisins (Biviers, Montbonnot, Crolles, La Terrasse, Pontcharra, Saint-Pancrasse, etc..) s'engagent et unissent leurs forces pour venir en aide aux populations en détresse (demandeurs d'asile et réfugiés). Tout près de Meylan des familles dorment dehors alors que certains locaux communaux (comme par exemple la maison du stade Baveux) n'héberge que des archives et du matériel.

La réponse de l'adjointe est à pleurer, démontrant la mauvaise volonté de la commune qui joue la montre. Deux familles seraient accueillies par des particuliers et un logement (institutrice partie à la retraite) serait confié à Un Toit Pour Tous, au mois de juin peut-être... On attend une proposition du haut-commissariat de l'ONU pour une famille syrienne. Par ailleurs le CCAS envisage de donner des subventions exceptionnelles à certaines associations L'hiver passe et rien ne se passe à Meylan !

Devenir de la SPLA Inovaction :

Cette SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) avait été créée pour piloter en priorité la reconversion de Inovallée. Ces deux dernières années, elle s'est ouverte à des communes du Grésivaudan. Il nous a été proposé de transformer cette SPLA en SPL (Société Publique Locale) lui permettant d'avoir un domaine d'action plus large.

Le véritable devenir de la SPL meylanaise est sans doute de se fondre dans la SPL départementale avec la Métro, le Voironnais, peut être le Grésivaudan, ce que les élus de l'opposition ont toujours demandé depuis la création de la SPLA. Maintenant que la majorité a changé au conseil départemental, ce qui était impossible hier pour les élus de la majorité à Meylan devient possible aujourd'hui !

Rapport 2016 de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est la structure qui acte (y compris de manière financière) les transferts à la Métro. Un des points importants concerne les ouvrages d'art de voirie : inspection et entretien. Pour couvrir les frais, une contribution de 0,70€ par habitant est demandée aux communes.

Rythmes scolaires

A Meylan c'est un régime dérogatoire qui a été choisi, en principe pour une durée limitée de 3 ans, qui s'achève en juin 2017. Mais il semble que l'inspecteur accepterait le maintien pour deux raisons principales :

- cela permettrait des activités plus intéressantes avec le regroupement sur le jeudi,
- les parents ne voudraient pas un nouveau changement après avoir eu bien du mal à s'organiser.

Devenir du SIEST

Le Syndicat Intercommunal des établissements d'Enseignements Secondaires et Techniques gère les structures sportives dans les deux cantons de Meylan et St Ismier. Il devait disparaître mais il existe un contentieux sur la mise aux normes du gymnase de Jules Flandrin non intégrée dans la restructuration programmée par le département

Prochain conseil municipal : Débat d'Orientation Budgétaire

le lundi 13 février 2017, 18h30.

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>